

# La France, une communauté de citoyens

- Qu'est-ce qui rassemble les citoyens français ?
- Qui est français ?

## 1 Citoyens de la nation française

- Depuis la **Révolution** de 1789, les Français sont **citoyens**, ce qui les rend égaux quels que soient leurs origines, leurs traditions, leur milieu social (doc. 2). Tous ont les **mêmes droits**, notamment celui de participer à la vie politique de leur pays.
- Les citoyens construisent ensemble la **nation française** : une même langue, un même gouvernement, les mêmes lois, une histoire et des valeurs partagées, celles de la **démocratie**. Cette **culture**, cette **organisation politique** et ces **règles communes** expriment leur volonté de s'unir en un **peuple** intégré dans un **État** (doc. 1 et 2).

## 2 Citoyens par la nationalité française

- Pour être citoyen, il faut avoir la **nationalité française**. La loi du 16 mars 1998 en a déterminé les conditions d'accès (doc. 3). Aujourd'hui, on est **français à la naissance** si l'un des parents est français, que l'on naisse en France ou hors de France (doc. 3) : c'est le **droit du sang**.
- Traditionnellement pays d'**immigration**, la France intègre les étrangers en leur donnant le droit de devenir citoyen français. Ainsi on est français si l'on naît en France de parents français, ou de parents étrangers dont l'un au moins est né en France : c'est le **droit du sol** (doc. 3). Un étranger vivant sur le sol français peut également devenir français par **mariage** ou par **naturalisation** (doc. 3).

## 1 La nation, une communauté solidaire

### Qu'est-ce que la nation ?

« Deux choses constituent [la nation]. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs<sup>1</sup> de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu (...). La nation est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices, de dévouement (...). Avoir fait ensemble de grandes choses, vouloir en faire encore : voilà les conditions essentielles pour être un peuple. »

Ernest Renan, Discours et conférences, 1882.

1. Legs : héritage.

### Questions

1. Relevez dans le texte les expressions qui définissent, dans le passé, la solidarité de la nation française. Pourriez-vous leur associer des événements que vous connaissez ?
2. Relevez les expressions du texte qui définissent cette solidarité, dans le présent.
3. À quel mot du texte doit être associé la nation ?

## VOCABULAIRE

**Citoyen** : personne reconnue comme membre à part entière d'une communauté politique – ou d'un État – à laquelle il a le droit de participer.

**Démocratie** : régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir. Les opinions peuvent s'y exprimer librement et les gouvernants sont désignés par le peuple lors d'élections libres.

**État** : territoire délimité par des frontières, sur lequel s'exerce un pouvoir politique souverain et où des règles communes organisent la vie en société.

**Nation** : communauté humaine qui partage une même culture et affirme sa volonté de vivre ensemble.

**Nationalité** : état d'une personne reconnue par la loi comme membre d'une nation – ou d'un État.

**Naturalisation** : décision de l'État d'accorder la nationalité à un étranger majeur, résidant en France depuis au moins 5 ans, qui en a fait la demande. Celui-ci doit prouver qu'il est assimilé à la communauté française et ne doit pas avoir subi de condamnation pénale.

## 2 Citoyens d'une nation

### a Paroles de citoyens français

● **Benoît, agent de maîtrise**, 28 ans. «Je suis citoyen français, ça veut dire que tout ce qui peut arriver dans mon pays me concerne. Je me sens impliqué dans ce que fait la France, intéressé. Je me sens français.»

Cité dans Sophie Duchesne, *Citoyenneté à la française*, Presses de Sciences Po, 1997.

● **Michel Jazy, champion d'athlétisme**. «Je suis né à Oignies dans le Pas-de-Calais (...). Mon grand-père est arrivé de Pologne en France en 1917 pour chercher un travail de mineur de fond. Toute ma famille est polonaise. En famille, nous ne parlions que polonais (...). Je me sens totalement français. Dans toutes les compétitions, je me suis toujours senti 100 % français.»

Cité dans *Histoire de l'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Somogy, 1998.

### b Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958



**Art. 1.** «La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion.»

### Questions

1. Relevez les mots qui montrent que ces personnes se sentent membres à part entière de la communauté nationale (doc. a).
2. Comment l'État garantit-il l'égalité de chaque citoyen (doc. b) ?
3. Relevez dans le document a des éléments qui illustrent l'article 1 de la Constitution de 1958 (doc. b).

## 3 Français selon la loi du 16 mars 1998

### a Ils sont français de droit



● **Camille**, 12 ans; ses parents sont français. Elle vit à Amsterdam avec sa famille.



● **Diego**, 6 ans, est né en France. Ses parents sont argentins; il vit avec eux à Paris où sa mère est née.

#### Code civil. Art. 18.

«Est français l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français.»

**Code civil. Art. 19-3.** «Est français l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né.»

### b Ils sont devenus français de droit



● **Omar**, 19 ans, est né en France de parents tunisiens.

**Code civil. Art. 21-7.** «Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a ou a eu, sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans.»



● **Maodo**, 30 ans, camerounais.

Il a épousé Caroline, française, il y a un an.

#### Code civil. Art. 21-2.

«L'étranger qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française, peut, après un délai d'un an à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration.»

### c Ils sont devenus français par décision de l'État

**Code civil Art. 21-15.** «L'acquisition de la nationalité française par décision de l'Autorité publique résulte d'une naturalisation à la demande de l'étranger.»

**Art. 21-22.** «Nul ne peut être naturalisé s'il n'a atteint l'âge de dix-huit ans (...), s'il a fait l'objet d'une condamnation.»

**Art. 21-24.** «S'il n'a pas une connaissance suffisante de la langue française.»

**Art. 22.** «La personne qui a acquis la nationalité française jouit de tous les droits et est tenue à toutes les obligations attachées à la qualité de Français.»

● **Emma**, 40 ans, allemande; **Hiro**, 35 ans, japonais. L'un et l'autre vivent et travaillent en France depuis cinq ans.



### Questions

1. Quelles sont les conditions qui permettent d'être français dès la naissance (doc. a) ?
2. Un enfant, né en France de parents étrangers, est-il français (doc. b) ?
3. À quelles conditions un adulte étranger vivant en France peut-il devenir français (doc. c) ?